



Morières
lès Avignon

COMPTE RENDU DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

Monsieur le Maire, après avoir souhaité la bienvenue à chacun des conseillers municipaux, procède à l'ouverture de la séance et annonce l'ordre du jour, constitué de 13 délibérations.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18:35.

- 1- Monsieur le Maire fait lecture de l'état de présence et recueille les pouvoirs afin de déterminer le quorum :

Estelle ROLLE est représentée par Grégoire SOUQUE
Fabrice BAUDOIN est représenté par Sandrine IGNERSKI
Philippe REYNERO est représenté par Marie Paule FOURMENT
Raphaël GOTTSCHALK est représenté par Annick DUBOIS
Christèle PELISSIER est représentée par Martine THEVENIN

L'état de présence est donc le suivant :
24 présents, 5 excusés avec procuration, aucun absent
Le quorum est atteint.

- 2- Monsieur le Maire propose de désigner le secrétaire de séance. Il sollicite Jade MORENAS et demande l'approbation de l'assemblée (L 2121-5 du CGCT), celle-ci approuve à l'unanimité.
- 3- Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2021.

Jean Marc FOUIN fait observer qu'il a noté une incohérence entre le compte rendu et la délibération n° 2021-03-004 « Modification du projet des Sumelles - lancement de la concertation préalable et fixation des modalités de la concertation ».
Il évoque en effet le paragraphe de la délibération concernant 40 places de stationnement souterrain dans le programme du projet des Sumelles, alors que le compte rendu de la séance fait état de la réponse du Maire, annonçant lors de l'échange avec Gilles GIAIMO, avant le vote de cette délibération, qu'il n'y aurait aucun stationnement souterrain dans ce projet.

Annick DUBOIS complète cette intervention :

« Nous relevons une incohérence concernant la délibération de modification du projet des Sumelles, en page 11 il est noté que sur les 398 places de stationnement 40 places seront en

souterrain pour le privé. Or page 14 du compte rendu de la séance, suite au questionnement de Gilles GIAMO sur ce sujet, Monsieur le maire explique qu'il n'y en aura pas ? Qu'en est-il réellement ? Y aura-t-il des stationnements souterrains ou pas ? Si non, il faut modifier la délibération et le projet ! »

Monsieur le Maire confirme que le projet ne comporte pas de places de stationnement en souterrain et qu'il s'agit d'une erreur matérielle qui sera corrigée.

- 4- Monsieur le Maire sollicite l'approbation de l'ordre du jour de la séance constitué de 13 délibérations. Il obtient l'approbation de l'assemblée à l'unanimité.

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Délibération 2021-04-015 : Répartition des indemnités des élus mandature 2014-2020
- Délibération 2021-04-016 : Répartition des indemnités des élus mandature 2020-2026
- Délibération 2021-04-017 : Compte de gestion 2020 - Adoption
- Délibération 2021-04-018 : Compte administratif 2020 - Adoption
- Délibération 2021-04-019 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020
- Délibération 2021-04-020 : Projet de budget primitif 2021 - Adoption
- Délibération 2021-04-021 : Adoption et vote des taux d'imposition communaux 2021
- Délibération 2021-04-022 : Etat des acquisitions et cessions immobilières - année 2020
- Délibération 2021-04-023 : Acquisitions et cessions opérées en 2020 - Etat du stock foncier détenu par l'Etablissement Public Foncier PACA
- Délibération 2021-04-024 : Subventions aux associations
- Délibération 2021-04-025 : Subventions aux coopératives scolaires et aux classes transplantées
- Délibération 2021-04-026 : Concours « Défi Jeu » de la Ludothèque - Mise en place du règlement du concours
- Délibération 2021-04-027 : Concours photo "Que fleurisse le printemps" - Mise en place du règlement du concours

~~~~~

Étaient présents :

Stéphanie CASTRIGNANO, Eric DEVALQUENAIRE, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Marie-Paule FOURMENT, Pierre Jean FAUCITANO, Catherine PRAT, Claudine BOISSEAU, Michel CAMPERGUE, Nicolas CHASTEL, Annick DUBOIS, Alain FIRMIN, Jean Marc FOUIN, Gilles GIAIMO, Jennifer HAMAIDE, Raphaël MICHEL, Jade MORENAS, Marie Laure PERDIGUIER, Huguette SAINT JEAN, Grégoire SOUQUE, Martine THEVENIN, Renée THOMAS.

Étaient absents excusés et représentés :

Fabrice BAUDOIN à Sandrine IGNERSKI, Estelle ROLLE à Grégoire SOUQUE, Philippe REYNERO à Marie Paule FOURMENT, Christèle PELISSIER à Martine THEVENIN, Raphaël GOTTSCHALK à Annick DUBOIS

Étaient absents : aucun absent

Secrétaire de séance : Jade MORENAS

La séance est ouverte à 18 heures 35,

~~~~~

Projet délibération n°2021-04-015 :

Répartition des indemnités des élus mandature 2014-2020

Par délibérations successives des 15 avril 2014, du 4 avril 2017, du 29 mai 2018 et du 29 janvier 2019, l'assemblée délibérante a fixé les indemnités du maire et des adjoints, pour l'équipe municipale ayant assuré le mandat entre 2014 et 2020.

Celles-ci sont calculées par application d'un taux sur l'indice brut terminal de la fonction publique, déterminant ainsi une enveloppe globale des indemnités maximales susceptibles d'être versées au maire et aux adjoints.

Conformément aux articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, chaque année, un état présentant les indemnités des élus et élus siégeant au conseil municipal, ou dans d'autres instances au titre de leurs différents mandats ou fonctions, doit être communiqué aux membres de l'organe délibérant avant l'examen du budget de la collectivité, article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La délibération n° 2019-01-11 du 29 janvier 2019 a déterminé une nouvelle répartition de délégations dans la limite de l'enveloppe globale fixée à 8 984.14 euros bruts mensuels.

Par ailleurs, au cours de la séance du 15 avril 2014, plusieurs désignations d'élus avaient été effectuées auprès des organismes suivants :

- Syndicat mixte forestier :

- ✓ Délégué titulaire : **Monsieur Jean-Charles DUBOIS**
 - ✓ Délégué suppléant : **Monsieur Jean-Luc GENEGILLE**
- Syndicat d'Electrification Vauclusien :
- ✓ Délégué titulaire : **Monsieur Joël GRANIER**
 - ✓ Délégué suppléant : **Monsieur Michel BOLÉA**
- Syndicat mixte SIDOMRA, NOVERGIE :
- ✓ Titulaire : **Monsieur Joël GRANIER**
 - ✓ Suppléante : **Madame Martine GUAY**

Conformément au CGCT, article 5212-1 et au décret 2004-615 du 25 juin 2004, seuls le président et les vice-présidents de Syndicat peuvent percevoir des indemnités de fonction. Les élus de la commune de Morières-les-Avignon siégeant dans cette assemblée, n'ont perçu aucune rémunération.

Le tableau ci-dessous indique le montant des indemnités perçues au titre de fonctions de maire, adjoint et conseiller municipal en charge de délégation, pour la période du 1^{er} janvier au 2 juillet 2020, exprimé en euros bruts :

Joël GRANIER, Maire	11 744.03 €
Martine GUAY, 1 ^{ère} adjointe	5 219.59 €
Stéphane BERNARDIN, 2 ^{ème} adjoint	3 371.35 €
Annie RAMIREZ, 3 ^{ème} adjointe	5 219.59 €
Martine THEVENIN, 4 ^{ème} adjointe	5 219.59 €
Michel BOLEA, 5 ^{ème} adjoint	5 219.59 €
Danièle HURARD, 6 ^{ème} adjoint	5 219.59 €
Samy KRICKER, 7 ^{ème} adjointe	5 219.59 €
Gisèle BONNET, 8 ^{ème} adjoint	3 644.20 €
Romano MARCK, Conseiller municipal délégué	1 575.39 €
Isabelle CORTES Conseillère municipale déléguée	1 575.39 €
Jeannine CEBE Conseillère municipale déléguée	1 575.39 €

Où l'exposé de son rapporteur, le conseil municipal,

- **PREND ACTE** de cette information.

Monsieur le Maire précise que cette délibération répond à une formalité d'information imposée par la loi relative à « l'Engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique » afin d'informer les membres du conseil municipal, sur le montant des indemnités perçues par le maire, les adjoints et conseillère déléguée.

Il précise également qu'il s'agit d'un « porter à connaissance », et qu'il n'y a pas lieu de voter, mais seulement de prendre acte. Monsieur le Maire expose en outre qu'il en sera de même pour la délibération suivante.

Projet délibération n°2021-04-016 :

Répartition des indemnités des élus mandature 2020-2026

Par délibérations du 10 juillet et du 28 juillet 2020 l'assemblée délibérante a fixé les indemnités du maire et des adjoints.

Celles-ci sont calculées par application d'un taux sur l'indice brut terminal de la fonction publique, déterminant ainsi une enveloppe globale des indemnités maximales susceptibles d'être versées au maire, aux adjoints et à la conseillère municipale déléguée.

Par ailleurs, au cours de la séance du 10 juillet 2020, plusieurs désignations d'élus avaient été effectuées auprès des organismes suivants :

➤ **Syndicat mixte forestier :**

- ✓ Délégué titulaire : Jeanine FAVRE SECOND
- ✓ Délégué suppléant : Grégoire SOUQUE

➤ **Syndicat d'Electrification Vauclusien :**

- Délégué titulaire : Monsieur Grégoire SOUQUE
- Délégué suppléant : Monsieur Franck JOUSSELIN

➤ **Syndicat mixte SIDOMRA, NOVERGIE :**

- ✓ Délégué titulaire : Grégoire SOUQUE
- ✓ Délégué suppléant : Michel CAMPERGUE



Conformément au CGCT, article 5212-1 et au décret 2004-615 du 25 juin 2004, seuls le président et les vice-présidents de syndicats peuvent percevoir des indemnités de fonction. Les élus de la commune de Morières-les-Avignon siégeant dans cette assemblée, n'ont perçu aucune rémunération.

Le tableau ci-dessous indique le montant des indemnités perçues au titre de fonctions de maire, adjoint et conseillère municipale déléguée, pour la période du 3 juillet au 31 décembre 2020, exprimé en euros bruts :

Grégoire SOUQUE, Maire	12 692.41 €
Eric DEVALQUENAIRE, 1 ^{ère} adjoint	4 746.31 €

Jeanine FAVRE SECOND, 2 ^{ème} adjointe	4 746.31 €
Franck JOUSSELIN, 3 ^{ème} adjoint	4 746.31 €
Sandrine IGNERSKI, 4 ^{ème} adjointe	4 746.31 €
Patrick DUVAL, 5 ^{ème} adjoint	4 746.31 €
Marie Paule FOURMENT, 6 ^{ème} adjointe	4 746.31 €
Pierre Jean FAUCITANO, 7 ^{ème} adjoint	4 746.31 €
Catherine PRAT, 8 ^{ème} adjointe	4 746.31 €
Stéphanie CASTRIGNANO Conseillère municipale avec délégation	2 646.78 €

Où l'exposé de son rapporteur, le conseil municipal,

➤ **PREND ACTE** de cette information.

Projet délibération n° 2021-04-017 :

Compte de gestion 2020 - Adoption

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant les opérations régulières,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Il prend acte de la conformité du compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur avec la comptabilité administrative de l'ordonnateur.

Le conseil municipal, Ouf l'exposé de son Président, délibère et,

- **ADOPTÉ** le compte de gestion 2020 établi par le receveur municipal.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :
A l'unanimité

Projet délibération n°2021-04-018 :

Compte administratif 2020 - Adoption

Le conseil municipal élit sa Présidente, Madame Jeanine FAVRE SECOND en vertu des dispositions de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Compte Administratif 2020 retrace les opérations réalisées dans le cadre des autorisations de dépenses et de recettes inscrites dans le budget 2020.

Les résultats du compte administratif sont les suivants :

EXECUTION DU BUDGET (en euros)

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 8 629 117,97 €	G 9 385 628,70 €
	Section d'investissement	B 3 632 205,57 €	H 3 727 821,43 €
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 944 005,65 €	I (si excédent) 944 005,65 €
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 235 273,63 €	J (si excédent) 235 273,63 €
TOTAL (réalisations + reports)		12 496 597,17 € = A+B+C+D	14 057 455,78 € = G+H+I+J
RESULTATS D'EXECUTION	Section de fonctionnement	(si déficit) (G+I-A+C) 139 657,77 €	(si excédent) (G+I-A-C) 1 700 516,38 €
	Section d'investissement	(si déficit) (H+J-B-D) 139 657,77 €	(si excédent) (H+J-B-D) 1 700 516,38 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E 0,00 €	K 0,00 €
	Section d'investissement	F 193 638,07 €	L 154 978,00 €

	Section de fonctionnement	(si déficit)	1 700 516,38 € (si excédent)
	Section d'investissement	178 317,84 € (si déficit)	(si excédent)
	RESULTAT CUMULE	(si déficit)	1 522 198,54 € (si excédent)

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **ADOPTE** le Compte Administratif 2020 du budget principal de la commune de Morières-lès-Avignon.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 21

CONTRE : 6 (Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER,
Gilles GIAIMO, Martine THEVENIN,
Jean Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK)

ABSENTION : 0

Monsieur le Maire quitte l'assemblée et ne participe pas au vote. Sa procuration pour représenter Estelle ROLLE devient de ce fait caduque et n'est pas prise en compte.

L'état de présence est modifié :

Procurations :

- ↪ Estelle ROLLE est représentée par Grégoire SOUQUE
Procuration non prise en compte du fait que Mr le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote
- ↪ Fabrice BAUDOIN est représenté par Sandrine IGNERSKI
- ↪ Philippe REYNERO est représenté par Marie Paule FOURMENT
- ↪ Raphaël GOTTSCHALK est représenté par Annick DUBOIS
- ↪ Christèle PELISSIER est représentée par Martine THEVENIN

Absents et non votants :

- ↪ Grégoire SOUQUE
- ↪ Estelle ROLLE

Présents : 23

L'état de présence est donc le suivant :

23 présents, 4 excusés avec procuration, 2 absents

Le quorum est atteint.

Jeanine FAVRE SECOND, Présidente de l'assemblée, précède la présentation de cette délibération, avec un commentaire retranscrit ci-dessous :

« La présente délibération vise à adopter le compte administratif 2020. Afin que les conseillers municipaux aient un certain recul, nous avons mis ce budget en perspective avec le budget 2019.

Il est important de rappeler qu'un budget réalisé doit être comparé à un autre budget réalisé, et non à un prévisionnel. Le document que nous projetons et que nous allons commenter, compare les comptes administratifs 2019 et 2020.

Néanmoins, afin de permettre à chacun de mieux appréhender les réalisations, nous avons également comparé certains éléments du compte administratif 2020 au budget prévisionnel 2020.

En préambule à cette présentation, nous souhaitons apporter quelques précisions.

Le budget 2020 a été un budget de transition, comme nous l'avons évoqué lors de son adoption au mois de juillet.

Il est intervenu particulièrement tard (fin juillet), après un changement de la gouvernance municipale, et dans une année de pandémie.

En matière de fonctionnement, notre objectif a été de maîtriser les dépenses, tout en assurant le bon fonctionnement des services publics, pour ne pas dégrader les services offerts à la population.

Ce n'était pas une mince affaire, quand nous verrons les baisses des recettes de fonctionnement induites par la crise sanitaire.

En matière d'investissement, nous avons étudié les différents projets prévus, et ceux qui étaient à l'étude. Notre objectif a été de créer un budget sur une première période de trois ans, pour lisser les investissements, et avoir une vision à moyen – terme des réalisations à concrétiser.

En coopération et avec l'appui des services municipaux, nous avons notamment travaillé sur les projets suivants :

- la requalification du quartier de la gare avec le transfert du poste de police municipale
- la sécurisation du carrefour avenue Leclerc / chemin de Rodolphe
- l'actualisation des travaux à réaliser pour la rénovation et l'extension de la bibliothèque
- le lancement d'une étude pour le plan de déplacement urbain
- l'étude des travaux de voirie à effectuer à l'échelle de commune

En raison du vote tardif du budget, du temps nécessaire pour s'approprier et approfondir certains dossiers, mais aussi en raison de la situation sanitaire (avec le second confinement à l'automne), la majorité de ces projets se concrétiseront en 2021.

Nous allons à présent passer à une présentation synthétique via un powerpoint (exemplaire version papier jointe au présent compte rendu).

Martine THEVENIN prend la parole et demande des explications. Son intervention est retranscrite ci-après :

« Pour quelle raison sur le compte administratif 2020 on ne retrouve pas les mêmes sommes que sur le compte de gestion 2020 ?

- 1. Le résultat de fonctionnement de 2019 est de 1 667 366 € alors que sur le compte administratif il est de 944 005 €*
- 2. Le résultat d'investissement de 2020 est de -139 657€ alors que sur le compte administratif il est de 178 317 €*

3. Le résultat cumulé final est de 1 560 858 € alors que sur le compte administratif est de 1 522 198 €.

Quelques précisions :

- Le poste location mobilière a fortement augmenté par rapport à 2019 passant de 47 325 € à 89 629,99 € ?
- Le poste de frais de télécommunications est très élevé !
- Tableau page 39/196 : pour quelle raison le budget des interventions sociales et santé n'est que de 700 000 € ? »

Mr le Maire sollicite le Directeur Général des Services et le Directeur de Cabinet pour des explications techniques ; les réponses aux questions précédentes sont donc apportées à deux voix, pour donner tous les éclaircissements nécessaires quant aux différences de chiffres entre le compte de gestion et le compte administratif.

Jeanine FAVRE SECOND complète ces éléments en précisant que la location de matériel de débroussaillage a impacté le poste budgétaire ; en ce qui concerne les frais de communication élevés, cela correspond à l'ADSL et à la fibre optique installés dans les différentes structures de la municipalité et pour lesquelles les travaux ne sont pas encore terminés.

Concernant la forte augmentation du poste « locations mobilières », monsieur le Maire indique que cela peut s'expliquer par la multiplication de petits travaux avant le scrutin municipal de mars et juin 2020.

Martine THEVENIN évoque le budget du CCAS ; elle demande des explications à propos du tableau de la page 39.

Jeanine FAVRE SECOND répond que du fait de la baisse des frais, cela s'est répercuté sur le budget.

Il est aussi question de la subvention versée au CCAS pour lui permettre de fonctionner, et qui s'est élevée à 700 000,00 €. Madame Favre Second explique qu'il ne s'agit pas d'une baisse des prestations, mais le CCAS ayant dégagé un excédent de fonctionnement, il n'a pas été nécessaire de lui virer la somme prévue dans sa totalité.

Projet délibération n°2021-04-019 :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE,

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de cet exercice budgétaire.

Constatant que le compte administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement de 1 700 516,38 €, il est proposé aux membres du conseil municipal d'affecter ce résultat comme suit :

POUR MEMOIRE – AFFECTATION 2019		EUROS
<i>Excédent antérieur reporté (Compte 002)</i>	(a)	944 005,65
<i>Excédent de fonctionnement capitalisé (Compte 1068)</i>		723 361,26

RESULTATS 2020		
A - FONCTIONNEMENT		
RESULTAT DE L'EXERCICE : <u>EXCEDENT</u> (b)		756 510,73
B - INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)		178 317,84
RESULTAT CUMULE : <u>DEFICIT</u>		
AFFECTATION DU RESULTAT 2020		
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2020 (a+b)		1 700 516,38
Affecté comme suit :		
○ à l'exécution du virement à la section d'investissement - Capitalisation des excédents de fonctionnement - (compte 1068)		178 317,84
○ affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (compte 002)		1 522 198,54

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **AFFECTE** le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2020 comme indiqué ci-dessus.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 23

CONTRE : 6 (Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Gilles GIAIMO, Martine THEVENIN, Jean Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK)

ABSENTION : 0

Projet délibération n°2021-04-020 :

Projet de budget primitif 2021 : Adoption

Le projet de Budget Primitif 2021 a été établi en tenant compte des orientations budgétaires présentées au Conseil Municipal lors de sa séance du 23 Mars dernier.

L'équilibre de ce projet de budget s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DÉPENSES :</u>	- Charges à caractère général (chapitre 011)	1 746 117,26 €
	- Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)	4 939 565,00 €
	- Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	1 491 839,90 €
	- Charges financières (chapitre 66)	181 334,00 €
	- Charges exceptionnelles (chapitre 67)	31 000,00 €
	- Atténuations de produits (chapitre 014)	163 100,00 €
	- Dépenses imprévues (chapitre 022)	78 679,70 €
	- Virement à la section d'investissement (chapitre 023)	1 754 372,00 €

- Opé. d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) 290 094,00 €

TOTAL **10 676 101,86 €**

RECETTES :

- Excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002) 1 522 198,54 €
- Atténuations de charges (chapitre 013) 10 220,00 €
- Produits des services et du Domaine (chapitre 70) 485 882,00 €
- Impôts et taxes (chapitre 73) 7 065 081,00 €
- Dotations et participations (chapitre 74) 1 408 165,32 €
- Autres produits de gestion courante (chapitre 75) 97 500,00 €
- Produits financiers (chapitre 76) 155,00 €
- Produits exceptionnels (chapitre 77) 46 900,00 €
- Opé. d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) 40 000,00 €

TOTAL **10 676 101,86 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES :

- Déficit d'investissement reporté (chapitre 001) 139 657,77 €
- Dotations, Fonds divers et Réserves (chapitre 10) 0,00 €
- Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) 1 500 180,28 €
(dont opé. de remboursement sur ligne de trésorerie) 1 021 561,00 €
- Immobilisations incorporelles (chapitre 20) 101 811,00 €
- Subventions d'équipement versées (chapitre 204) 7 800,00 €
- Immobilisations corporelles (chapitre 21) 1 519 746,72 €
- Immobilisations en cours (chapitre 23) 470 000,00 €
- Restes à réaliser 2020 193 638,07 €
- Opé. d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) 40 000,00 €
- Opérations patrimoniales (chapitre 041) 0,00 €

TOTAL **3 972 833,84 €**

RECETTES :

- Produits des cessions d'immobilisations (chapitre 024) 144 000,00 €
- Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) 563 828,84 €
- Subventions d'investissement (chapitre 13) 22 000,00 €
- Emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) 1 023 561,00 €
(dont opérations de tirage sur ligne de trésorerie) 1 021 561,00 €
- Restes à réaliser 2020 154 978,00 €
- Immobilisations en cours (chapitre 23) 20 000,00 €
- Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) 1 754 372,00 €
- Opé. d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) 290 094,00 €
- Opérations patrimoniales (chapitre 041) 0,00 €

TOTAL **3 972 833,84 €**

Le projet de Budget Primitif 2021 comprend une estimation des dotations de l'Etat et des recettes d'imposition locale.

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère et,

➤ **ADOPTE** le Budget Primitif 2021 de la commune de Morières-lès-Avignon.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 23

CONTRE : 6 (Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER,
Gilles GIAIMO, Martine THEVENIN,
Jean Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK)

ABSENTION : 0

Jeanine FAVRE SECOND donne des explications avant de présenter la délibération.

« Nous devons à présent adopter le budget primitif pour l'exercice 2021. Avant que nous regardions ensemble le Powerpoint, je souhaitais apporter quelques éléments de présentation.

Ce budget 2021 est le premier véritable budget de notre mandature. A travers lui, notre majorité expose ses orientations pour l'année à venir, mais aussi pour les années suivantes. Comme dans la plupart des collectivités, les besoins et les attentes sont immenses.

Après analyse, nous proposons un budget à la fois réaliste et ambitieux. Un budget qui assure le fonctionnement correct des services municipaux, qui améliore le cadre de vie des Moriérois, sans dégrader les ratios financiers, notamment l'épargne, et la dette.

La municipalité est l'échelon de proximité par excellence. Elle doit donc porter des projets d'envergure, tels que la rénovation complète de la bibliothèque, ou la requalification du quartier de la gare, mais aussi répondre aux demandes du quotidien : voirie, espaces verts, et petits services divers.

Les chiffres évoqués dans ce budget, notamment dans la section de fonctionnement, sont des prévisions. Ils doivent être mis en perspective avec le budget prévisionnel 2020, même si ce dernier était un peu exceptionnel.

Pour le fonctionnement, nous avons fait des prévisions de dépenses assez raisonnables, et réalistes, sur une moyenne des exercices précédents, et avec quelques provisions pour pallier à d'éventuels imprévus.

Les principaux postes, comme la masse salariale et les dépenses à caractère général sont maîtrisés.

Pour les recettes, nous avons également fait au plus juste, avec les chiffres dont nous avons connaissance, mais aussi avec quelques inconnus. Nous avons volontairement été restrictifs, afin de ne pas avoir de mauvaise surprise en cours d'année.

Pour l'investissement, nous avons largement passé en revue les dépenses prévues cette année, lors du débat d'orientation budgétaire.

Les efforts porteront sur la bibliothèque, les écoles, la voirie, et la sécurité. Il s'agit d'un budget réaliste, qui vise à répondre aux attentes des Moriérois, par l'amélioration des services fournis à la population, et des prestations offertes aux écoliers.

Les recettes d'investissement demeurent à un niveau correct, et pour cette année encore, nous n'aurons pas recours à l'emprunt. Même s'il est vrai que les taux sont intéressants en ce moment.

Les excédents de fonctionnement cumulé, dont l'excédent de 760 000€ réalisé en 2020, permettent d'augmenter largement l'auto-financement. Ce qui est un signe de bonne santé financière.

Nous avons en outre déposé un certain nombre de demandes de subventions, afin de soutenir au maximum nos projets d'investissements. Région, département, Etat, Grand Avignon, plan de relance : nous avons sollicité toutes les collectivités.

Voilà pour l'introduction, et je vous propose maintenant que nous nous plongeons dans les chiffres. »

A l'issue de la présentation de la délibération, Martine THEVENIN souhaite prendre la parole ; voici ses propos indiqués ci-dessous :

« Beaucoup de postes sont en baisse, ce qui semble logique pour certains comme l'électricité, d'autres en légère augmentation qui peut s'expliquer par une reprise d'activité à la normale. Par contre, vous baissez la ligne des fournitures scolaires, alors qu'elle devrait être identique et vous augmentez fortement les contrats de prestation de services de 21 475 € à 61 600 € soit 40 000 € de plus (police du Pontet ?)

L'entretien du matériel roulant, compte tenu du parc est peut-être sous-évalué.

Vous réévaluez le budget de formation du personnel, ce qui est bien, mais quelle va être la planification pour cette année ? Quelle stratégie allez-vous mener ?

La télécommunication en hausse, pourquoi ?

Investissement : Prévion de 80 000€ de frais d'études ? Prévion de 450 000€ pour l'école ?

Annick DUBOIS pose à son tour des questions :

« En page 4 du dossier

D'après ces derniers chiffres, officiels, la commune dispose de produits des impositions directes/population supérieurs de 20% par rapport à la moyenne nationale de la même strate.

Concernant les dépenses d'équipement brut/population, elles sont 25% inférieures à celles d'autres communes de la même strate.

Enfin, la Dotation Générale de Fonctionnement est toujours inférieure à la moyenne de la strate nationale

Vous annoncez que malgré le désengagement de l'Etat, vous n'augmenterez pas les impôts, que vous maîtriserez les dépenses, sans pour autant baisser la qualité des services rendus.

Comment allez-vous financer à la fois les travaux des Sumelles, le nouveau groupe scolaire, le nouveau poste de police, la rénovation au quartier de la gare, les besoins quotidiens supplémentaires et nécessaires, en attendant la livraison de tous ces projets ? »

Jeanine FAVRE SECOND répond à la question concernant l'augmentation du poste de formation, en précisant qu'elle concerne la Police Municipale. Elle ajoute également les charges liées au centre de dépistage du COVID.

Martine THEVENIN demande quels sont les dispositifs de soutien vis-à-vis des commerces ? le market place ?

Jeanine FAVRE SECOND rappelle les conditions relatives à la vie économique et les aides possibles, avec en particulier les boutiques à l'essai. Elle explique les recherches qui sont entreprises pour déterminer les fonds de commerce à proposer pour des installations futures de commerçants qui pourraient bénéficier d'un accompagnement spécifique, notamment pour la prise en charge par des aides appropriées, des différentes démarches.

Elle évoque aussi la collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et l'aide pour la mise en œuvre de sites internet permettant aux commerçants de proposer à leurs clients le « click and collect ». Elle ajoute que les frais sont à la charge de la municipalité. Elle parle également de rapprochement avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour la signature d'une charte prochainement, afin de soutenir le commerce de proximité.

Martine THEVENIN serait intéressée par la communication de la liste des commerces non occupés actuellement et disponibles pour la proposition à de futurs commerçants. Elle souligne que cette action lui paraît une bonne chose.

En ce qui concerne les frais Jeanine FAVRE SECOND parle aussi des raccordements à finaliser pour la fibre optique, le plan de relance numérique pour les écoles.

Martine THEVENIN revient sur le poste investissement, les frais d'études, et les travaux dans les écoles. Elle propose d'augmenter la provision pour la construction de la future école avec le solde à reporter.

Monsieur le Maire indique que les frais d'études concernent le futur poste pour la police municipale, le plan de circulation, le Plan Local d'Urbanisme, le site internet devenu obsolète, l'opération des Sumelles, avec la Déclaration d'Utilité Publique pour laquelle des frais géologiques sont à prévoir. Toutes ces opérations nécessitent des moyens financiers.

Le report du solde positif à consacrer en intégralité à certaines opérations notamment à la construction de l'école, doit être réfléchi, il préconise en effet la prudence vis-à-vis de décisions trop précipitées. Il suggère de voir en fin d'année, s'il serait possible d'augmenter cette provision.

Au vu de l'énumération de ces postes, Annick DUBOIS demande comment les financer ?

Monsieur le Maire répond que des subventions ont été sollicitées en vue de certains financements, comme celui du poste de police municipale, afin d'obtenir des cofinancements, et ne pas trop impacter le budget communal. Pour ce qui est des Sumelles, les taxes d'aménagement viennent compenser les dépenses ; il pense prudent de maintenir les prévisions de dépenses, même si elles auront des compensations certaines.

Annick DUBOIS évoque le désengagement de l'Etat, qui pourrait provoquer une baisse des subventions. Elle annonce rester vigilante pour l'avenir sur toutes ces questions.

Projet délibération n°2021-04-021 :

Adoption et vote des taux d'imposition communaux 2021

Au terme de la présentation du Budget Primitif 2021, le conseil municipal prend connaissance des indications sur les montants des bases prévisionnelles d'imposition 2021. Ces bases sont estimées du fait du retard des services de l'Etat dans leurs notifications.

Par ailleurs, en compensation de la perte de recettes sur la taxe d'habitation, un transfert de fiscalité du Département va s'opérer : en 2021, le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties est formé de la somme des taux 2020 de la Commune et du Département.

S'agissant de la taxe foncière sur les propriétés bâties, il vous est proposé de voter un taux égal au taux de référence, soit un maintien des taux de 2020. Ainsi le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 serait égal au taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 (reconduit à hauteur de 29,59%) additionné du taux du Département 2020 (15,13%) transféré aux communes de par la réforme soit 44,72 %, en substitution de la taxe d'habitation.

	Bases prévisionnelles d'imposition 2021 estimées	Taux	Produit fiscal estimé à taux constants	Produit fiscal estimé attendu
Taxe Foncière (bâti)	8 964 760 €	44,72%	4 009 040 €	4 009 040 €
Taxe Foncière (non bâti)	112 716 €	89,88%	101 309 €	101 309 €
TOTAL			4 110 349 €	4 110 349 €

Pour l'année 2021, il est ainsi proposé aux membres du conseil municipal :

- De porter le taux d'imposition communal de la taxe Foncière (bâti) à 44,72 % et
- De reconduire à l'identique le taux d'imposition communal de la Taxe Foncière (non bâti) : 89,88%

Le conseil municipal, Oui l'exposé de son Président, délibère et,

➤ **ADOpte** les taux d'imposition communaux 2021 comme indiqué ci-dessus.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSENTION : 6 (Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Gilles GIAIMO, Martine THEVENIN, Jean Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK)

Commentaires de Jeanine FAVRE SECOND :

« C'est réellement à partir de cette année que les recettes liées à la taxe d'habitation sont supprimées pour les communes.

Elles sont remplacées par la part départementale de la taxe foncière. Pour le contribuable, cela ne changera rien sur le montant total de l'impôt foncier dont il devra s'acquitter.

Si le pourcentage change, il n'y a aucune augmentation des taux d'imposition communaux. Je tiens à insister sur ce point.

Nous avons reçu les bases fiscales il y a quelques jours seulement, après l'envoi des dossiers de convocation.

Après analyse, nous devrions percevoir le même niveau de recettes qu'en 2020 ».

Martine THEVENIN revient sur les taxes et impôts ; « elle précise que le gouvernement a notifié ces taux qui sont bien entendu répercutés sur les ménages. Elle évoque les prévisions dans le BP de 5 304 345 € et la prévision par rapport aux taux de 4 110 349 €. Pourquoi cette différence ?

Quid du fonctionnement du département ?

Le gouvernement a notifié le 31/03 que les dotations seraient stables mais qu'en sera-t-il demain ? Nous sommes très inquiets sur la suppression de la TH

Rappelons qu'il s'agissait d'une promesse de campagne faite sur le dos des collectivités, dans le but de faire avaler la pilule de la suppression de l'ISF. Un flou persiste depuis plusieurs mois autour de la TH. Comment l'État compte compenser sur le long terme, le produit de la TH pour les collectivités ? Supprimer la TH, c'est déresponsabiliser les élus locaux. Les propriétaires seront-ils impactés ? »

Vincent REY, à la demande de Monsieur le Maire, apporte les réponses techniques à ces questions, concernant la compensation de la taxe d'habitation par l'Etat pour les communes.

Gille GIAMO souhaite prendre la parole, son intervention est reproduite ci-après en intégralité :

« Votre discours de campagne électorale a été bâti sur la remise en cause complète des principes de gestion de l'ancienne municipalité et entre autre sur la question de la répartition des taxes. Voilà qu'à la première délibération budgétaire proposée par vous et votre majorité, force est de constater que non seulement vous ne changez rien mais que plus est vous entérinez des dispositions réglementaires qui vont à l'encontre de l'autonomie financière des communes. Vous faites à l'évidence comme pour le PLU : après avoir dénoncé des éléments force de proposition faits par la municipalité précédente, non seulement vous avez repris ces propositions, mais que plus est vous êtes allés plus loin (par exemple en matière de logements et de nombre d'habitants de Morières). Il apparaît tous les jours que vous avez adopté une stratégie de la dénonciation pendant votre campagne électorale et une fois en place vous mettez cela de côté et vous gérez sans remettre en cause, comme ici dans cette délibération, la pression fiscale sur les ménages... la preuve vous proposez de maintenir les taux de 2020, ce que vous dénonciez avant Mars 2021 !!!! »

Monsieur le Maire répond qu'il s'était engagé à ne pas engager les impôts communaux, ce qui est le cas à travers la présente délibération. En ce qui concerne le PLU, monsieur le Maire rappelle qu'il a longuement répondu à ces remarques lors de la séance du 23 février.

Gilles GIAIMO précise que la compensation de l'Etat reste éphémère d'une année sur l'autre. Les taxes ne font qu'augmenter et la dotation générale de fonctionnement est faiblie.

Monsieur le Maire pense que ce débat est trop prématuré ; le budget est le plus équilibré possible. Si des pertes liées à la suppression de la taxe d'habitation sont avérées, des compensations seront versées. Pour ce qui est de la taxe foncière, les propriétaires seront effectivement taxés, et les locataires plus du tout. A son sens, l'équilibre n'est pas menacé.

Éric DEVALQUENAIRE répond à Gilles GIAIMO qu'après ses considérations généralistes, il souhaiterait savoir comment ce dernier s'y prendrait ?

Gilles GIAIMO estime que sur la question de fond relative aux difficultés des communes, celles-ci disposeront de moins en moins de moyens, il aimerait que la population soit informée.

Monsieur le Maire indique qu'il est prévu de communiquer à ce sujet dans le prochain magazine municipal, notamment sur la taxe d'habitation, et l'augmentation de la taxe foncière.

Il souhaite néanmoins, même dans des échanges passionnés, que la courtoisie reste de mise.

Projet délibération n°2021-04-022 :

Etat des acquisitions et cessions immobilières - année 2020

La loi n°95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public et notamment son article 11, prévoit que les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la Collectivité.

Les acquisitions et les cessions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte administratif auquel le bilan sera annexé, à savoir l'exercice 2020.

Les opérations immobilières réalisées en 2020 sont indiquées dans le tableau ci-dessous, étant précisé que la date de transfert de propriété à prendre en compte est celle de l'échange de consentement sur la chose et le prix et non celle du paiement.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par la Commune en 2020.

ETAT DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES

(Commune de plus de 3 500 habitants)

DESIGNATION DU BIEN	LOCALISATION	REFERENCES CADASTRE	ORIGINE DE PROPRIETE	IDENTITE DU CEDANT	IDENTITE DU CESSIONNAIRE	CONDITION DE LA CESSION	MONTANT
ACQUISITION DE PARCELLES	AVENUE DE VERDUN	AL279, AL280, AL281 AM 306 et AM 308 1231 M2		SNCF	COMMUNE	A TITRE ONEREUX	112 320.00
CESSION DE PARCELLE	RUE CRILLON	AL250 580M2		COMMUNE	MONSIEUR RAINER LANDERT	A TITRE ONEREUX	144 000.00
CESSION DE PARCELLES	LIEUDIT LES MOUTTES BASSES	BD280 et BD 283 307M2		COMMUNE	MONSIEUR PHILIPPE DUCLAUX	A TITRE ONEREUX	3 070.00

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **PREND ACTE** du bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par la commune au cours de l'année 2020
- **PRÉCISE** que le bilan sera annexé au compte administratif 2020 de la commune.

Monsieur le Maire fait observer que pour cette délibération et la suivante, il s'agit d'un « porter à connaissance », ne faisant pas l'objet d'un vote.

Projet délibération n°2021-04-023 :

Acquisitions et cessions opérées en 2020 - Etat du stock foncier détenu par l'Etablissement Public Foncier PACA

La commune de Morières-Lès-Avignon et l'Etablissement public foncier PACA ont engagé un partenariat pour permettre la réalisation de projet d'habitat mixte en procédant à des acquisitions foncières au travers de conventions d'interventions foncières.

Dans ce contexte, le code général des collectivités territoriales (CGCT) demande à la commune de délibérer sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées. L'article L 2241-1 alinéa 2 du CGCT prévoit que « *le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan doit être annexé au compte administratif de la commune* ».

L'action de l'EPF PACA s'inscrivant dans ce cadre réglementaire, il est proposé à l'assemblée de délibérer pour prendre connaissance des acquisitions et cessions réalisées en 2020 sur le territoire communal.

Les acquisitions représentent un montant de 146 240 euros. Il n'y a pas eu de cessions.

Pour compléter ces éléments, un état des biens en stock détenus au 31 décembre 2020 par cet organisme est également annexé. Le montant total s'élève à 5 441 066 euros. Les montants mentionnés représentent les prix d'acquisitions hors frais de portage (études, travaux, frais gestion, assurances).

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **PREND CONNAISSANCE** de la liste des acquisitions et cessions réalisées en 2020 ainsi que de l'état du stock foncier détenu au 31 décembre 2020 par l'EPF PACA dans le cadre des conventions d'intervention foncière en cours.
- **PRÉCISE** que le bilan sera annexé au compte administratif de la commune.

Projet délibération n°2021-04-024 :

Subventions aux associations

La commune de Morières-lès-Avignon possède un riche tissu associatif, notamment dans les domaines du sport, de la culture, et de la solidarité.

Soucieuse de soutenir les associations qui participent au dynamisme, et à l'attractivité de la commune, tout en proposant des divertissements à un grand nombre de personnes, la municipalité apporte une contribution financière conséquente, pour leur assurer un bon fonctionnement.

L'attribution des subventions se fait principalement sur les critères suivants :

- Nombre d'adhérents, dont nombre de Moriérois
- Activités et manifestations organisées pour animer la commune
- Projets particuliers
- Trésorerie disponible

Il est précisé que ce soutien financier s'accompagne de la mise à disposition gracieuse d'un grand nombre d'équipements municipaux : stades, gymnase, salles de réunions, espaces publics, et autres locaux.

Il convient à présent d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations dont les activités présentent un intérêt local et qui poursuivent un but d'intérêt public au bénéfice direct des administrés de la commune.

Une convention annuelle sera passée avec les associations bénéficiant d'une subvention annuelle supérieure à 23 000 € conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, précisée par décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Ces conventions permettent de définir les modalités de relation entre la ville et l'association, en vue de mettre en œuvre les objectifs de la politique associative définis par la ville.

Il est proposé d'étendre la passation de conventions à l'ensemble des associations subventionnées. Il s'agira d'une convention simplifiée non obligatoire qui s'avère nécessaire pour définir les modalités de partenariat entre la ville et les associations.

L'assemblée est appelée à se prononcer sur la répartition suivante des subventions pour l'exercice 2021.

VOTE DES SUBVENTIONS PROPOSÉES, à savoir :

ASSOCIATIONS SPORTIVES		
Association sportive Collège Anne Frank Vote du Conseil :	POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :	500,00
BADMINTON Vote du Conseil :	POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :	850,00
BALL TRAP Vote du Conseil :	POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :	1 000,00

<p>BASKET Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: center;">POUR : CONTRE : ABSTENTION :</p>	16 000,00
<p>BELEGYM Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: center;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p>	750,00
<p>BOULE DOREE Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: center;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p>	1 700,00
<p>CHASSE - ST HUBERT Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: center;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p>	1 500,00
<p>COURIR A MORIERES Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: center;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p>	<p>3 700,00 dont 3 000,00€ pour l'organisation de la Course de Morières en septembre</p>
<p>ECHECS Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: center;">POUR : Unanimité</p>	1 050,00

	CONTRE : ABSTENTION :
<p>ESPERANCE MORIERES VOLLEY BALL Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: right;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p>	750,00
<p>FOOTBALL A.C.S.M. Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: right;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p> <p>Nicolas CHASTEL ne prend pas part au vote</p>	20 000,00
<p>FOOTBALL ZIAC Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: right;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p>	1 400,00
<p>FOULEE DES COTEAUX Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: right;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p>	1 000,00
<p>GOLF Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: right;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p> <p>Eric DEVALQUENAIRE ne prend pas part au vote</p>	1 000,00

<p>GYMNASTIQUE VOLONTAIRE Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: right;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p> <p>Grégoire SOUQUE ne prend pas part au vote</p>	1 000,00
<p>IMPACT FIGHT MORIERES (Boxe Française) Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: right;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p>	800,00
<p>JUDO Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: right;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p>	2 500,00
<p>KARATE Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: right;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p>	3 300,00
<p>MARCHE NORDIQUE MORIERES Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: right;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p>	250,00
<p>MORIERES SPORT MECANIQUE Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: right;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p>	300,00

<p>RUGBY MORIERES XIII Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: center;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p>	3 500,00
<p>SPORT LOISIRS MORIERES Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: center;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p>	380,00
<p>TAEKWONDO Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: center;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p>	1 500,00
<p>TENNIS Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: center;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p>	3 200,00
<p>TENNIS DE TABLE Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: center;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p>	3 000,00
<p>TIR A L'ARC Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: center;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p>	1 400,00

<p>VELO PASSION Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: center;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p>	950,00
<p>VTT DIABLES DE MORIERES Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: center;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p>	950,00
<p>ASSOCIATIONS CULTURELLES</p>	
<p>ARTHALY COMPAGNIE Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: center;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p>	250,00
<p>A TOUR DE ROLE Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: center;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p>	300,00
<p>ARTISANAT ET LOISIRS Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: center;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p>	300,00
<p>ASSOCIATION FESTIVAL DES VENTS</p>	10 500,00

Vote du Conseil :	POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :	
AU FIL DES MOTS Vote du Conseil :	POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :	600,00
BIBLIOTHEQUE LECTURE Vote du Conseil :	POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :	2 000,00
CINEMA DE QUARTIER Vote du Conseil:	POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :	450,00
CLOSED VALLEY COUNTRY Vote du Conseil :	POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :	150,00
COMPAGNIE OKKIO Vote du Conseil :	POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :	2 500,00

<p>COMPAGNIE FANTASIO Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: center;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p>	850,00
<p>Cuisine -LA CONFRERIE DES AMIS DES LOUCHIERS Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: center;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p>	500,00
<p>MUSIQUE - Ecole de musique Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: center;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p>	31 000,00
<p>ECOLE DE MUSIQUE – Eveil Musical Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: center;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p>	5 720,00
<p>ECOLE DE MUSIQUE – Orchestre Musical Vote du Conseil :</p> <p style="text-align: center;">POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :</p>	1 900,00

PARLAREN MOURIERO-ESCOLO MOURIERENCO	1 000,00
Vote du Conseil : POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :	
PHILATELIE	200,00
Vote du Conseil : POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :	
PHOTO CLUB MORIEROIS	450,00
Vote du Conseil : POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :	
PORCELAINE VIVANTE	500,00
Vote du Conseil : POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :	
ASSOCIATIONS DIVERSES	
ADMR	2 500,00
Vote du Conseil : POUR : Unanimité	

	CONTRE : ABSTENTION :	
BRUYERES Vote du Conseil :	POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :	1 500,00
COMITE D'ANIMATIONS – MORIERES EN FETES Vote du Conseil :	POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :	42 000,00 dont 25 510€ pour la Fête Votive 2 000€ pour l'animation lors de la soirée pour le feu d'artifice 9 340€ pour la journée festive de Noël 5 150€ pour les frais annexes
ELAN MORIEROIS Vote du Conseil :	POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :	500,00
FNACA Vote du Conseil :	POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :	300,00
NOUNOUS ET DOUDOUS Vote du Conseil :	POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :	350,00
Personnel communal – APCM Vote du Conseil :		7 000,00

	POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :	
SANG – ADSBM Vote du Conseil :	POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :	850,00
Scolaire – FCPE Vote du Conseil :	POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :	800,00
SOLIDARITE MORIERES Vote du Conseil :	POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :	1 300,00
UN-ADRAC Vote du Conseil :	POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :	300,00
USAGERS DE L'EAU Vote du Conseil :	POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :	300,00

TOTAL

191 100,00

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère et,

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

A l'unanimité

Les élus suivants n'ont pas pris part aux votes des subventions aux associations correspondantes et citées ci-après (noté également dans les lignes précédentes et concernées par cette démarche) :

- ↳ Grégoire SOUQUE pour l'association Gymnastique volontaire
- ↳ Éric DEVALQUENAIRE pour l'association du Golf de Morières
- ↳ Pierre Jean FAUCITANO pour l'association Comité d'animation, Morières en fêtes
- ↳ Nicolas CHASTEL pour l'association ACSM FOOTBALL
- ↳ Annick DUBOIS pour l'association Marche Nordique

Monsieur DUVAL remercie le personnel communal pour être très disponible pour les différentes associations et pour les accueillir toujours dans les meilleures conditions. Il souligne l'important travail réalisé dans la gestion de ces dossiers, et la richesse du tissu associatif.

Annick DUBOIS fait une observation concernant la convention d'objectifs relative au comité d'animation. Son intervention est ici retranscrite :

« Art 3 : Vous rajoutez comme manifestation, l'animation musicale du feu d'artifice, donc c'est la mairie qui va financer le feu d'artifice et tenir la buvette ?

Vous indiquez, également, les lotos ? La commune va-t-elle organiser des lotos ? Précédemment, le comité des fêtes en tant qu'association organisait des lotos pour son compte, et non pour la ville, pour financer, en partie, la soirée festive du feu d'artifice (feu, animateur, canon à neige et buvette) et aussi de venir en aide aux associations caritatives telles que l'Elan Morierois ou le CCAS ».

Le montant de la subvention attribué au Comité

« Comme je l'avais précisé en commission, à la lecture de ce paragraphe nous comprenons que la mairie donne 42 000 € pour le fonctionnement et qu'elle s'engage à financer à l'animation musicale du feu d'artifice, l'organisation d'une journée festive pour Noël et, également, à financer les frais annexes, soit au total 84 000 €.

*Il aurait fallu noter le montant de la subvention pour 2021 Fonctionnement :
Dont la commune s'engage à »*

Modalités d'attribution de la subvention :

« Les critères d'attribution de subvention pour le comité d'animation ne sont pas bons, ils doivent être différents de ceux calculés pour les associations. »

Patrick DUVAL concède qu'il s'agit d'une erreur à corriger, et que la subvention totale au comité d'animation est bien de 42 000€, dont les dépenses listées. La convention sera modifiée sur la forme pour être plus claire.

Annick DUBOIS comprend que le financement du feu d'artifice est assuré par la Mairie, ainsi que les lotos.

Patrick DUVAL confirme effectivement que le feu d'artifice sera à la charge de la Mairie, mais pas les lotos, qui seront organisés par le comité d'animation, sur son budget.

Monsieur le Maire ajoute que le comité d'animation dispose d'un cahier des charges ; un acompte de la subvention a été versé l'année dernière, avec un complément cette année. Une révision pourrait être étudiée en fonction et le moment venu.

Projet délibération n°2021-04-025 :

Subventions aux coopératives scolaires et aux classes transplantées

Le budget de la commune comprend l'inscription d'un crédit global de 202 718€ pour des subventions aux associations et à des organismes de droit privé.

Il convient de distinguer les crédits affectés aux subventions versées aux associations sportives, culturelles et diverses et les subventions versées aux coopératives scolaires qui ont une réglementation et un fonctionnement spécifiques.

Il convient par la présente délibération d'arrêter les subventions à verser aux coopératives scolaires.

En effet, les 4 groupes scolaires de la commune ont constitué des Coopératives Scolaires affiliées à l'Office Central de la Coopérative à l'école (OCCE) en section locale de l'association départementale OCCE.

Elles sont un instrument d'éducation à la citoyenneté visant à renforcer l'esprit d'initiative, de coopération et d'entraide.

Par ailleurs, la Commune, par délibération du 25 juin 2013, a fixé les modalités d'attribution des subventions versées aux coopératives scolaires dans le cadre des classes transplantées.

La commune après avoir pris connaissance des bilans de l'exercice comptable (année scolaire 2019-2020) et du budget prévisionnel 2020-2021 propose d'attribuer les subventions suivantes.

L'assemblée est appelée à se prononcer sur la répartition suivante des subventions pour l'exercice 2021.

VOTE DES SUBVENTIONS PROPOSÉES, à savoir :

SCOLAIRES	
CLASSES TRANSPLANTÉES Vote du Conseil :	6 500,00
POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :	
COOPERATIVE SCOLAIRE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CASSINI	1 344,00

Vote du Conseil :	POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :	
COOPERATIVE SCOLAIRE ÉCOLE MATERNELLE PERDIGUIER Vote du Conseil :	POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :	636,00
COOPERATIVE SCOLAIRE ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARCEL PAGNOL Vote du Conseil :	POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :	1 854,00
COOPERATIVE SCOLAIRE ÉCOLE MATERNELLE MARCEL PAGNOL Vote du Conseil :	POUR : Unanimité CONTRE : ABSTENTION :	1 284,00
TOTAL		11 618,00

Oui l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère et,

➤ **ADOpte** le vote aux subventions

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :
A l'unanimité

Martine THEVENIN demande comment a été établi le calcul pour ces attributions ?

Éric DEVALQUENAIRE répond qu'il n'a pas le calcul sous la main, et que les explications ont été fournies lors de la commission Education enfance jeunesse.

La baisse des montants a été prise en compte, du fait de l'inactivité dans les écoles et l'obligation d'utiliser les subventions des coopératives. Le surplus a été reversé.

Martine THEVENIN demande si un voyage a été prévu pour les scolaires ?

Éric DEVALQUENAIRE répond que rien n'a été prévu cette année, compte tenu de la situation sanitaire.

La Ville de Morières-lès-Avignon souhaite organiser un « Défi Jeu » pour accompagner le public à découvrir la Ludothèque de Morières-lès-Avignon.

Le concours a lieu du 1^{er} mars au 24 avril 2021.

Le concours ouvrira droit à des dotations pour les 10 lauréats désignés par le personnel de la Ludothèque. La Ville soucieuse de développer ce service municipal propose les lots suivants :

- 1 abonnement pour l'ensemble d'une famille à la ludothèque avec prêt (d'une valeur 28,80€ si Moriérois- à 38,40€ si habitants communes voisines) + 1 lot de jeux sélectionné en fonction de l'âge du gagnant et dotations des partenaires
- 1 emprunt de 5 grands jeux pour un événement privé (d'une valeur de 42€ si Moriérois- 66€ si habitants communes voisines) + 1 lot de jeux sélectionné en fonction de l'âge du gagnant et dotations des partenaires
- 1 lot de jeux sélectionné en fonction de l'âge du gagnant et dotations des partenaires

La société Bricks 4 Kidz® Provence, partenaire du « Défi Jeu » fait le don supplémentaire suivant :

- 1 bon cadeau/personne pour un atelier du mercredi (hors période vacances scolaires) pour les 3 premiers lauréats : valeur 15€ /atelier
- 1 tee-shirt/personne d'une valeur de 10€ pour 3 gagnants
- 1 bracelet/personne d'une valeur d'1€ pour les 10 premiers

Le concours sera encadré par un règlement spécifique proposé en annexe de la présente délibération.

Il est ainsi proposé à l'assemblée :

- d'approuver le règlement du « Défi Jeu » de la Ludothèque
- d'autoriser Monsieur le Maire à accorder un abonnement gratuit pour l'ensemble d'une famille avec prêt de jeux pour le 1^{er} lauréat et à accorder un emprunt gratuit de 5 grands jeux pour le 2nd lauréat

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil municipal délibère et,

- **APPROUVE** le règlement du « Défi Jeu » de la Ludothèque
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accorder un abonnement gratuit pour l'ensemble d'une famille avec prêt de jeux pour le 1^{er} lauréat et à accorder un emprunt gratuit de 5 grands jeux pour le 2nd lauréat

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

A l'unanimité

Annick DUBOIS fait remarquer qu'il est demandé d'approuver un règlement sur un jeu qui a débuté le 1er mars et qui s'arrête le 24 avril !

Éric DEVALQUENAIRE adresse ses remerciements au personnel de la ludothèque qui a proposé le principe de ce jeu. Il indique que la délibération est prise un peu tardivement, mais que l'essentiel est de la prendre avant la fin du concours.

Projet délibération n°2021-04-027 :

Concours photo "Que fleurisse le printemps" - Mise en place du règlement du concours

La Ville de Morières-lès-Avignon souhaite organiser un concours photographique dont le thème serait : Que fleurisse le printemps.

Le concours aura lieu du 1^{er} mai au 31 mai 2021 avec 4 catégories, à savoir :

1. Balcons et jardins
2. Paysage
3. Village
4. Photo insolite

Le concours ouvrira droit à des dotations pour les lauréats, 2 gagnants par catégorie désignés par un Jury formé pour l'occasion. La Ville soucieuse de participer au développement du commerce local propose que les lots proviennent des commerces moriérais.

Il sera donc décerné 8 lots :

- . 4 dotations d'une valeur de 40€ pour les 4 premiers prix
- . 4 dotations d'une valeur de 30€ pour les 4 seconds prix

Le concours sera encadré par un règlement spécifique proposé en annexe de la présente délibération.

Il est ainsi proposé à l'assemblée :

- D'approuver le règlement du concours photo – Que fleurisse le printemps
- D'autoriser Monsieur le Maire à se procurer les lots chez les commerçants moriérais pour un montant total de 280€

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil municipal délibère et,

- **APPROUVE** le règlement du concours photo – Que fleurisse le printemps
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à se procurer les lots chez les commerçants moriérais pour un montant total de 280€
- **PRÉCISE** que la dépense sera imputée au budget à la nature 6232

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

A l'unanimité

Gilles GIAIMO regrette que la commission « commerces » ne se soit pas réunie pour discuter de ces différents projets. Il aurait souhaité qu'une réflexion commune s'engage sur ces projets.

Monsieur le Maire exprime son accord sur ce principe, mais indique qu'il s'agit de faibles montants.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal, ainsi que les représentants de la presse, pour leur présence.

Il souhaite une bonne soirée à chacun et clôture la séance.

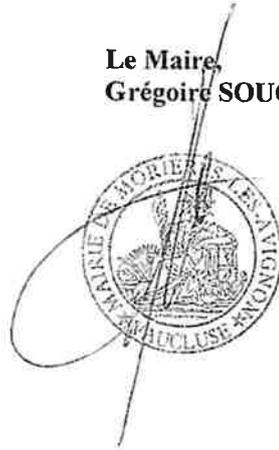
~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.

**La Secrétaire de Séance,  
Jade MORENAS**



**Le Maire,  
Grégoire SOUQUE**



*[Faint, illegible text or stamp]*